



**VILLE  
DU PUY EN VELAY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du lundi 18 décembre 2023**

**Délibération n° 43**

L'an deux mille vingt trois, le dix huit décembre à 18 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :  
mardi 12 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice :  
33

Date de publication en ligne :  
22/12/2023

**Étaient présents** :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Monsieur Jérôme EYNARD, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Roland LONJON, Madame Corinne GONCALVES, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Monsieur François CHATAING, Monsieur Quentin PETIT, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Monsieur Jean-Williams SEMERARO

**Ont donné procuration** :

Monsieur Pascal BERTRAND à Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Stéphane CLABAUX à Monsieur Jérôme EYNARD, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Madame Marie MARQUARSEN à Monsieur Guy CHOUVET, Madame Maryline BRUN à Monsieur Philippe RIBEYRE, Monsieur Baptiste MASSIN à Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN à Madame Marlène LASHERME, Monsieur Fabien SURREL à Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Celline GACON à Madame Michelle CHAUMET, Madame Aurélie CHAMBON à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

**Secrétaire de séance** : Roland LONJON

La séance a été levée à : 21 H 45

Rédacteur : Frederic AURAND Commande Publique

<b>Objet</b> :	Prestations de service d'assurance : autorisation de signature des marchés
----------------	--

Rapporteur : Roland LONJON

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°29 du 3 mars 2023 de la commune du Puy-en-Velay portant sur le renouvellement du groupement de commandes pour les contrats uniques d'assurance,

Les contrats d'assurance pour le groupement de commande Communauté d'agglomération du Puy/Ville du Puy-en-Velay/CCAS arrivent à échéance le 31 décembre prochain.

Une nouvelle consultation a été lancée pour une durée de 5 ans et un avis d'appel public à la concurrence est parue au BOAMP le 26/08/23 et au JOUE le 28/08/23.

La consultation est décomposée en 10 lots :

Lot 1 : Dommages aux Biens

Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay

Niveau 1 : franchise de 5 000 €.

Niveau 2 : franchise à 10 000 €.

Niveau 3 : franchise à 50 000 €.

Lot 2 : Dommages aux Biens

2-1 Commune du Puy-en-Velay

Niveau 1 : franchise de 5 000 €.

Niveau 2 : franchise à 10 000 €.

2-2 CCAS du Puy-en-Velay

Niveau 1 : franchise de 1 000 €.

Lot 3 : Responsabilité civile générale

Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay

Niveau 1 : franchise de 1 000 €.

Niveau 2 : franchise à 5 000 €.

Lot 4 : Responsabilité civile générale

4-1 Commune du Puy-en-Velay

Niveau 1 : franchise de 1 000 €.

Niveau 2 : franchise à 5 000 €.

4-2 CCAS du Puy-en-Velay

Niveau 1 : sans franchise

Niveau 2 : franchise à 200 €.

Lot 5 : Responsabilité civile Atteinte à l'environnement

Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay

Lot 6 : Protection juridique

6-1 Commune du Puy-en-Velay

6-2 CCAS du Puy-en-Velay

6-3 Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay

Lot 7 : Flotte-automobiles et auto-missions

7-1 Commune du Puy-en-Velay

Niveau 1 : Franchise de 500 € pour les véhicules moins de 3,5 T et Franchise de 1 500 € pour les plus de 3,5 T pour toutes garanties dommages hors bris de glace, 100 € en garantie Bris de glace.

Niveau 2 : Franchise de 1500 € pour tous les véhicules pour toutes garanties dommages et franchise de 100 € en bris de glace.

7-2 CCAS du Puy-en-Velay

Niveau 1 : Franchise de 250 € pour les véhicules moins de 3,5 T et Franchise de 1 500 € pour les plus de 3,5 T pour toutes garanties dommages hors bris de glace.

Niveau 2 : Franchise de 250 € pour les véhicules moins de 3,5 T et Franchise de 1 500 € pour les plus de 3,5 T pour toutes garanties dommages hors bris de glace.

7-3 Communauté d'Agglomération du Puy en Velay

Niveau 1 : Franchise de 500 € pour les véhicules moins de 3,5 T et Franchise de 1 500 € pour les plus de 3,5 T pour toutes garanties dommages hors bris de glace, 100 € en garantie Bris de glace.

Niveau 2 : Franchise de 1 500 € pour tous les véhicules pour toutes garanties dommages et franchise de 100 € en bris de glace.

Ce lot n°7 comporte une prestation supplémentaire éventuelle (PSE) : garantie bris de machine.

Lot 8 : Individuelle accidents

8-1 Commune du Puy-en-Velay

8-2 CCAS du Puy-en-Velay

8-3 Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay

Lot 9 : Tous risques Exposition

9-1 Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay

Lot 10 : Cyber risques

10-1 Commune du Puy-en-Velay

10-2 CCAS du Puy-en-Velay

10-3 Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay

Au total, dix plis ont été reçus pour un ou plusieurs lots.

La Commission d'Appel d'Offres lors de sa réunion du 1<sup>er</sup> décembre 2023 a décidé de l'attribution des différents lots comme suit :

- Lot 1 : Assureur Groupama courtier Vigouroux (sise 29 avenue J.d'Arc-43750 Vals près le Puy) avec une franchise de 5 000 euros pour un montant annuel total de 216 202,75 € TTC.
- Lot 2 : Assureur Groupama courtier Vigouroux (sise 29 avenue J.d'Arc-43750 Vals près le Puy) avec une franchise de 5 000 euros pour la commune du Puy et un montant annuel de 349 167,18 euros TTC et pour le CCAS une franchise de 1 000 euros et un montant annuel de 13 364,40 euros TTC.
- Lot 3 : Assureur SMACL (sise 141 avenue Salvador Allende-79031 Niort cedex 9) avec une franchise de 5 000 euros et un montant annuel de 31 565,83 euros TTC.
- Lot 4 : Assureur SMACL (sise 141 avenue Salvador Allende-79031 Niort cedex 9) avec une franchise de 1 000 euros pour la commune du Puy et un montant annuel de 26 468,80 euros TTC et une franchise de zéro euro pour le CCAS et un montant annuel de 5 820,01 euros TTC.
- Lot 5 : Assureur BHSI courtier Sarre et Moselle (sise 17 avenue Poincaré-57400 Sarrebourg) avec une franchise de 5 000 euros pour la Communauté d'agglomération du Puy et pour un montant annuel de 9 265 euros TTC.
- Lot 6 : Assureur Relyens Mutual Insurance courtier Relyens SPS (sise route de Creton 18110 Vasselay) pour la Communauté d'agglomération du Puy un montant annuel de 483,48 euros TTC, pour la commune du Puy un montant annuel de 1 924,42 euros TTC, pour le CCAS un montant annuel de 161,16 euros TTC.
- Lot 7 : Assureur SMACL (sise 141 avenue Salvador Allende-79031 Niort cedex 9) avec une franchise de niveau 2 pour les 3 collectivités avec la prestations supplémentaires éventuelles (bris de machine) pour un montant annuel pour la Communauté d'agglomération du Puy de 167 392,17 euros TTC, pour la commune du Puy un montant annuel de 50 864,45 euros TTC et pour le CCAS un montant annuel de 7 436,79 euros TTC.

- Lot 8 : Assureur Generali IARD courtier ACL Courtage (sise 11 rue Faidherbe 46400 Saint-Cere) pour un montant annuel de 1 548 euros TTC pour la Communauté d'agglomération du Puy, pour un montant annuel de 729 euros TTC pour la commune du Puy, pour un montant annuel de 521 euros TTC le CCAS.
- Lot 9 : Assureur Helvetia courtier Willis Towers Watson France (sise 33 quai de Dion Bouton 92814 Puteaux) pour un montant annuel de 1 470 euros TTC pour la Communauté d'agglomération du Puy.
- Lot 10 : Assureur Generali courtier ACL Courtage (sise 11 rue Faidherbe-46400 Saint-Cere) pour un montant annuel de 10 528,73 euros TTC pour la Communauté d'agglomération du Puy, pour un montant annuel de 5 369,10 euros TTC pour la commune du Puy-en-Velay, pour un montant annuel de 797,73 euros TTC pour le CCAS.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 11/12/2023

Le Conseil Municipal :

-AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les marchés suivants :

- Lot 2 « Dommages aux Biens » : Assureur Groupama courtier Vigouroux (sise 29 avenue J.d'Arc 43750 Vals près le Puy) avec une franchise de 5 000 euros pour la commune du Puy et un montant annuel de 349 167,18 euros TTC,
- Lot 4 « Responsabilité civile générale » : Assureur SMACL (sise 141 avenue Salvador Allende-79031 Niort cedex 9) avec une franchise de 1 000 euros pour la commune du Puy et un montant annuel de 26 468,80 euros TTC,
- Lot 6 « Protection juridique » : Assureur Relyens Mutual Insurance courtier Relyens SPS (sise route de Creton-18110 Vasselay) pour la commune du Puy un montant annuel de 1 924,42 euros TTC,
- Lot 7 « Flotte – automobiles et auto-missions » : Assureur SMACL (sise 141 avenue Salvador Allende-79031 Niort cedex 9) avec une franchise de niveau 2 avec la prestations supplémentaires éventuelles (bris de machine), pour la commune du Puy un montant annuel de 50 864,45 euros TTC,
- Lot 8 « Individuelle accidents » : Assureur Generali IARD courtier ACL Courtage (sise 11 rue Faidherbe-46400 Saint-Cere) pour un montant annuel de 729 euros TTC pour la commune du Puy,
- Lot 10 « Cyber risques » : Assureur Generali courtier ACL Courtage (sise 11 rue Faidherbe-46400 Saint-Cere) pour un montant annuel de 5 369,10 euros TTC pour la commune du Puy-en-Velay,

-AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à faire toutes les démarches nécessaires à la mise en oeuvre desdits marchés et à signer les actes subséquents.

**VOTE : UNANIMITÉ**

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le



ID : 043-214301574-20231221-DEL\_2023\_0199-DE

Signé le 18 décembre 2023,  
Le Secrétaire de séance,  
LONJON Roland,  
Conseiller municipal.

Fait au Puy-en-Velay, le lundi 18  
décembre 2023